

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Affiché le  
ID : 029-212901052-20221215-2022600334-DE

Département du Finistère,  
Arrondissement de MORLAIX,  
Canton de LANDIVISIAU,  
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 8 décembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 2 décembre 2022, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 8 décembre 2022, à 18 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

**Présents :** CLAISSE Laurence, SALIOU Louis, ABAZIOU Nadine, MORRY Yvan, PORTAILLER Christine, MICHEL Jean-Luc, APPRIOU Isabelle, PERVES Daniel, TORRES Sonia, JEZEQUEL Sébastien, KERVELLA Julie, LUNVEN Ronan, BLEAS Karine, LE ROUX Delphine, RIVIERE Philippe, DUCLOS Corinne, BALANANT Yvon, BECKING Hélène, BILLON Arnaud, DUTERDE Nadia, DELAPORTE Philippe, PHELIPPOT Samuel, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, ROPERT Benjamin, MARTINEAU Gaëlle, MEUDEC Gilbert.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Frédéric BOURGET, Conseiller municipal, a donné procuration à Monsieur Sébastien JEZEQUEL, Conseiller municipal,  
Madame Roselyne NICOLIER, Conseillère municipale, a donné procuration à Monsieur Samuel PHELIPPOT, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Sébastien JEZEQUEL, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.